



2026/1729

13.7.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1729 DU CONSEIL

du 10 juillet 2026

**visant à soutenir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADM MO)
dans un contexte de sécurité régionale dynamique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 28, paragraphe 1, et son article 31, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) La stratégie globale de 2016 pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et la stratégie de l'Union européenne de 2003 contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) reposent sur la conviction selon laquelle une approche multilatérale de la sécurité, y compris du désarmement et de la non-prolifération, constitue le meilleur moyen de maintenir l'ordre international.
- (2) La politique de l'Union consiste donc à faire respecter et mettre en œuvre les traités, accords et normes existant en matière de désarmement et de non-prolifération et à en renforcer la mise en œuvre et l'universalisation, ainsi qu'à coopérer avec les pays tiers et à les aider à se conformer aux obligations qui leur incombent au titre des conventions et régimes multilatéraux.
- (3) La déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008, qui a institué l'Union pour la Méditerranée, a réaffirmé l'aspiration commune à instaurer la paix ainsi que la sécurité régionale conformément à la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne des 27 et 28 novembre 1995, notamment en adhérant à des conventions et à des traités internationaux sur les ADM, ainsi qu'au moyen d'arrangements régionaux comme des zones exemptes d'armes nucléaires.
- (4) La conférence d'examen du traité sur la non-prolifération (TNP) de 2010 a souligné l'importance d'un processus conduisant à la mise en œuvre intégrale de sa résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (ci-après dénommée «résolution de 1995»). À cette fin, la conférence d'examen du TNP de 2010 a approuvé des mesures concrètes, notamment l'examen de toutes les propositions visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995, y compris la proposition faite par l'Union d'accueillir un séminaire faisant suite à celui organisé en juin 2008.
- (5) La conférence d'examen du TNP de 2010 a en outre constaté le rôle important de la société civile dans l'application de la résolution de 1995 et a encouragé tous les efforts à cet égard.
- (6) Dans son programme de désarmement intitulé «Assurer notre avenir commun», présenté le 24 mai 2018, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies s'est engagé à travailler avec les États membres de l'ONU pour renforcer et consolider les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en appuyant la création d'autres zones de ce type, y compris au Moyen-Orient. Ces intentions ont encore été soulignées dans le pacte des Nations unies pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 22 septembre 2024, dans lequel les États membres de l'ONU ont fait part de leur intention de renforcer la paix et la sécurité internationales, notamment par la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

- (7) L'Union n'a cessé de se déclarer disposée à continuer de contribuer au processus conduisant à la création d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient (ZEADM MO) en soutenant des processus d'instauration d'un climat de confiance, notamment par le biais de séminaires et d'ateliers de l'Union tels que ceux organisés en 2008, 2011 et 2012, ainsi que par le biais de projets, soutenus par l'Union, de l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant des mesures visant à instaurer un climat de confiance conduisant à la création d'une telle zone, en vertu des décisions (PESC) 2019/938 ⁽¹⁾ et (PESC) 2023/1306 ⁽²⁾ du Conseil.
- (8) L'Union souhaite continuer à soutenir un processus conduisant à la création d'une ZEADM MO en continuant à soutenir les travaux de l'UNIDIR à cet effet,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. Dans le but de concrétiser son engagement en faveur de la création d'une ZEADM MO, l'Union soutient un projet de l'UNIDIR dont les objectifs généraux sont les suivants:

- contribuer à atténuer les tendances régionales en matière de prolifération des ADM,
- favoriser les arrangements régionaux en matière de sécurité ainsi que les normes et processus relatifs à la limitation des armements, à la non-prolifération et au désarmement,
- acquérir une compréhension plus poussée de la relation entre la ZEADM MO et les évolutions actuelles de la situation régionale et internationale, et
- promouvoir la création d'une ZEADM MO effective, vérifiable, inclusive et durable.

2. Une description détaillée du projet figure dans le document de projet qui figure à l'annexe de la décision.

Article 2

1. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») est responsable de la mise en œuvre de la présente décision.

2. La mise en œuvre technique du projet visé à l'article 1^{er}, paragraphe 1, est assurée par l'UNIDIR, qui exécute cette tâche sous la responsabilité du haut représentant. À cette fin, le haut représentant conclut les arrangements nécessaires avec l'UNIDIR.

Article 3

1. Le montant de référence financière pour l'exécution du projet visé à l'article 1^{er}, paragraphe 1, est de 2 000 001 EUR.

2. Les dépenses financées par le montant indiqué au paragraphe 1 sont gérées conformément aux règles et procédures applicables au budget général de l'Union.

⁽¹⁾ Décision (PESC) 2019/938 du Conseil du 6 juin 2019 visant à soutenir le processus d'instauration d'un climat de confiance conduisant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient (JO L 149 du 7.6.2019, p. 63, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/938/oj>).

⁽²⁾ Décision (PESC) 2023/1306 du Conseil du 26 juin 2023 visant à soutenir un projet concernant une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADM MO) dans un contexte de sécurité régionale en évolution (JO L 161 du 27.6.2023, p. 70, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1306/oj>).

3. La Commission supervise la bonne gestion des dépenses financées par le montant visé au paragraphe 1. À cet effet, elle conclut une convention de contribution avec l'UNIDIR. Ladite convention prévoit que l'UNIDIR veille à ce que la contribution de l'Union bénéficie d'une visibilité adaptée à son importance.
4. La Commission s'efforce de conclure la convention de contribution visée au paragraphe 3 le plus tôt possible après l'entrée en vigueur de la présente décision. Elle informe le Conseil des difficultés éventuellement rencontrées dans le cadre de ce processus et de la date de la conclusion de cette convention.

Article 4

1. Le haut représentant rend compte au Conseil de la mise en œuvre de la présente décision, sur la base de rapports descriptifs sur douze mois établis par l'UNIDIR. Ces rapports servent de base à l'évaluation effectuée par le Conseil.
2. La Commission fournit des informations concernant les aspects financiers de la mise en œuvre du projet visé à l'article 1^{er}, paragraphe 1.

Article 5

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.
2. La présente décision expire trente-six mois après la date de la conclusion de la convention de contribution visée à l'article 3, paragraphe 3. Toutefois, elle expire six mois après son entrée en vigueur si ladite convention n'est pas conclue dans ce délai.

Fait à Bruxelles, le 10 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

S. HARRIS

ANNEXE

Document de projet**Soutenir la zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient dans un contexte de sécurité régionale dynamique****Contexte et justification**

Les armes de destruction massive (ADM) continuent de poser un problème grave et persistant au Moyen-Orient. La région est confrontée à des défis de longue date dans le domaine nucléaire, notamment le manque de participation aux traités internationaux, l'existence de programmes nucléaires et autres programmes d'ADM non déclarés, des problèmes non résolus en matière de garanties et le non-respect persistant du droit, tandis que les constatations passées de non-respect des garanties continuent de façonner la méfiance régionale.

En outre, des armes chimiques ont été utilisées dans la région au cours de l'histoire récente, et les questions relatives à l'adhésion à la convention sur les armes chimiques (CAC) et à la convention sur les armes biologiques (CAB) restent importantes en raison de cas de non-participation et de non-respect.

Outre ces défis, des acteurs non étatiques se sont employés à obtenir des armes chimiques et en ont utilisé, soulignant l'érosion des normes établies en matière de non-prolifération et la difficulté de faire respecter les règles dans des contextes marqués par des conflits et une gouvernance déficiente. Récemment, une intensification de la rhétorique nucléaire a également été observée parmi les élites de la région qui plaident en faveur du développement d'armes nucléaires, de leur utilisation dans les conflits ou du ciblage d'infrastructures nucléaires, ce qui a accru le risque d'armes nucléaires, de tensions conventionnelles et d'escalade des conflits vers les domaines des ADM, ainsi que l'urgence de la création d'une zone exempte d'ADM au Moyen-Orient (ZEADM MO).

Cette réalité, conjuguée à la stagnation de la diplomatie régionale en matière de maîtrise des armements, souligne la nécessité de promouvoir le dialogue concernant le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements au niveau régional et de mettre en place des canaux pour l'engagement régional.

Objectifs

Le projet proposé par l'UNIDIR vise à soutenir l'initiative relative à la ZEADM MO en promouvant les quatre grandes composantes futures de la zone en question: 1) non-prolifération, 2) désarmement, 3) coopération pacifique et 4) vérification et garanties.

Le projet suit une approche globale en intégrant la recherche, le renforcement des capacités, le dialogue et les partenariats avec les parties prenantes et les gouvernements de la région. Grâce aux recherches sur les politiques, le projet fournira la base factuelle nécessaire à la création d'une base de connaissances partagée et à une prise de décision éclairée; les activités de renforcement des capacités amélioreront les compétences et les connaissances des parties prenantes régionales en vue du recensement des solutions possibles et des moyens de les mettre en œuvre; grâce au dialogue, le projet facilitera les canaux et l'espace de communication pour recenser des idées de désescalade, de renforcement de la confiance et de collaboration, en veillant à ce que diverses perspectives soient prises en considération; et les partenariats avec les parties prenantes et les gouvernements de la région faciliteront la coordination des efforts et le partage des ressources.

En outre, le projet fournit des résultats clés traduits dans les langues de la région afin de garantir une large accessibilité et une large diffusion, ce qui est essentiel pour atteindre un large public et favoriser une compréhension et un impact généralisés.

Les activités couvriront les quatre thèmes suivants:

- la non-prolifération afin de faire face aux capacités et menaces existantes en matière d'ADM et d'en prévenir de nouvelles;
- le désarmement afin de déterminer les mesures à prendre en vue de l'élimination des ADM, avec le soutien des mécanismes en place et des dispositifs régionaux innovants visant à soutenir de tels processus;
- la coopération pacifique afin de recenser de nouveaux efforts de collaboration et d'étoffer ceux qui sont menés en vue de renforcer la confiance, de réduire les tensions, de définir des mesures de transparence et d'accroître les objectifs de la région en matière de science, de technologie et de développement;
- la vérification et les garanties afin de définir des mesures techniques pour assurer le respect des engagements actuels et futurs des États de la région.

Pour ce faire, le projet s'intéressera à l'évolution du paysage sécuritaire régional et international, caractérisé par l'escalade des conflits, l'importance accrue des armes nucléaires, y compris leur développement, leur mise à l'essai, leur utilisation et leur transfert, les progrès technologiques, l'intérêt croissant de la région pour l'énergie nucléaire et la coopération en matière de programmes civils, les changements négatifs et positifs dans les politiques de longue date en matière d'ADM et les possibilités diplomatiques émergentes.

Par ailleurs, il s'intéressera à la manière dont ces tendances, ainsi que les défis existants et émergents en matière de sécurité régionale, influent sur l'étendue et la structure de la zone ainsi que sur sa faisabilité. Le projet apportera également un soutien spécialisé aux processus en cours et futurs liés à la sécurité régionale et à la ZEADM MO. Les principaux résultats et conclusions du projet seront diffusés et communiqués aux acteurs et parties prenantes concernés dans le cadre des activités du projet relatives au transfert de connaissances et de la participation aux réunions régionales et aux processus multilatéraux.

Méthodologie

Venant s'appuyer sur les deux premières phases, qui ont permis d'établir des bases de connaissances partagées sur les événements et les efforts passés, d'obtenir l'adhésion des États de la région et de recenser des mesures de rapprochement des idées ainsi que des domaines de recherche et d'activités supplémentaires, cette phase du projet complétera ces efforts. Parmi les principaux enseignements et activités des phases précédentes figuraient des propositions visant à renforcer la confiance grâce à des dialogues à plusieurs niveaux et à une participation inclusive, à étoffer la mémoire institutionnelle par le développement d'outils en ligne et à améliorer la vérification et le respect du droit en utilisant les cadres internationaux existants. Le projet a également mis en évidence les enseignements tirés des accords et négociations passés, les mesures d'incitation et les vecteurs de sécurité pour l'engagement régional, y compris les ajustements réalisés par les États de la région après le plan d'action global commun et en octobre 2023. Il a par ailleurs défini les modalités et le champ d'application du traité, y compris les deux principales voies de désarmement nucléaire. Les conclusions du projet ont également porté sur des questions telles que les vecteurs, la prise en compte des armes chimiques et biologiques dans le champ d'application des interdictions, y compris les éventuels arrangements spécifiques de l'OIAC et les mesures régionales complémentaires, la coopération régionale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'incidence croissante de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes sur les risques liés aux ADM et la maîtrise des armements, et les informations comparatives provenant des zones exemptes d'armes nucléaires existantes concernant le rôle des États extrarégionaux. Les activités relatives aux quatre thèmes bénéficieront de l'intégration des méthodes d'analyse des politiques et de la recherche. Il s'agit notamment du dialogue, du renforcement des capacités, des séances d'information spécialisées, des exercices de simulation, du transfert de connaissances et des partenariats régionaux.

Activités et résultats attendus

Non-prolifération

Le projet s'intéressera aux liens entre le processus de création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADM MO) et les tendances régionales et mondiales en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi qu'aux possibilités de renforcer ces liens aux niveaux national, régional et mondial. Il évaluera également la dynamique régionale en matière de prolifération, y compris les évolutions liées aux capacités militaires avancées, aux capacités non conventionnelles potentielles et aux nouveaux domaines de préoccupation liés aux ADM.

Le projet facilitera l'engagement régional parmi les représentants des gouvernements et les experts afin de permettre l'échange des points de vue nationaux sur les menaces et les défis liés aux ADM et de définir des approches constructives et des mesures de rapprochement des idées pour faire face à ces menaces et défis.

Le projet soutiendra aussi les efforts visant à renforcer les capacités juridiques, techniques et diplomatiques régionales en améliorant la compréhension des cadres et obligations internationaux existants en matière de non-prolifération, y compris ceux qui relèvent du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de la convention sur les armes biologiques (CAB) et de la convention sur les armes chimiques (CAC), ainsi que des enseignements tirés des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et de leur pertinence pour le processus relatif à la ZEADM MO.

Dans le cadre de cette ligne d'activités, le projet produira **un document de recherche** qui examinera les synergies entre la ZEADM MO et les tendances régionales et mondiales en matière de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, tout en recensant les possibilités de les promouvoir aux niveaux national, régional et mondial. Il donnera également lieu à **un dialogue** afin d'engager et de soutenir des discussions parmi les représentants des gouvernements et les experts, de partager les points de vue nationaux sur les menaces et les défis liés aux ADM dans la région et de recenser des mesures de rapprochement des idées pour faire face à ces menaces et défis.

Désarmement

Les activités menées dans le cadre du projet exploreront les expériences passées relatives au désarmement en matière d'ADM dans différents contextes régionaux et internationaux, en mettant en évidence les connaissances et les enseignements pertinents pour le Moyen-Orient. Le projet facilitera également des discussions structurées et fondées sur des scénarios pour examiner des voies, des options de séquençage et des incitations à faire progresser le désarmement régional en matière d'ADM dans des conditions politiques et sécuritaires variables. En outre, le projet soutiendra les engagements en faveur du renforcement des capacités pour les acteurs diplomatiques et de la société civile afin d'améliorer leur compréhension des approches de vérification en matière de désarmement qui peuvent éclairer et soutenir les initiatives régionales.

Dans le cadre de cette ligne d'activités, le projet produira **un document de recherche** analysant les principales dynamiques, les défis et les enseignements pertinents pour faire progresser le désarmement en matière d'ADM et sa vérification au Moyen-Orient, en mettant l'accent sur la manière dont les expériences internationales et régionales peuvent éclairer les efforts futurs. Il comprendra aussi une étude de faisabilité portant sur les exigences, les concepts et les formats de mise en œuvre d'un processus régional de vérification du désarmement. Le projet donnera également lieu à **un événement** réunissant des décideurs politiques, des experts techniques et des acteurs de la société civile afin de permettre l'échange de points de vue, d'explorer des voies pratiques de progression et de renforcer la compréhension commune des dimensions politique, juridique et technique du désarmement dans le contexte régional. Il explorera en outre le séquençage et les mesures d'incitation en faveur du désarmement régional en matière d'ADM.

Coopération pacifique

Le projet donnera lieu à des travaux de recherche visant à examiner des moyens de réduire la méfiance régionale et de renforcer la confiance en établissant un lien entre les préoccupations en matière de sécurité et les approches coopératives non militaires. Ces travaux tiendront compte des vulnérabilités communes à l'ensemble de la région et évalueront la manière dont les cadres collaboratifs peuvent contribuer à la stabilité et réduire le recours à des réponses coercitives. Les travaux d'analyse exploreront des approches conceptuelles de la coopération régionale qui permettent un partage sûr, responsable et équitable des connaissances, des infrastructures et des capacités à des fins scientifiques et technologiques pacifiques, en s'appuyant sur les expériences internationales et régionales pertinentes.

Des canaux durables pour l'engagement régional en matière de science et de politique seront définis, développés et soutenus afin d'encourager le dialogue entre les milieux universitaires, le monde politique et celui de la recherche, ainsi qu'avec la société civile, de manière à promouvoir la collaboration, l'échange de connaissances et la tenue de discussions prospectives concernant les applications pacifiques et le renforcement de la confiance grâce à la science.

Dans le cadre de cette ligne d'activités, le projet publiera **un document de recherche** esquisant des cadres conceptuels pour la coopération régionale qui soutiennent l'utilisation sûre, responsable et équitable des capacités scientifiques et technologiques pacifiques, tirant des enseignements des expériences internationales et régionales pertinentes, y compris les arrangements existants fondés sur la zone. Les travaux de recherche recenseront des cadres ou des mesures de transparence fondés sur les traités qui visent à réduire la méfiance et à renforcer la confiance en liant la sécurité régionale à la non-prolifération, en remédiant aux vulnérabilités communes et en réduisant la dépendance à l'égard de solutions militarisées.

Le projet donnera aussi lieu à la tenue d'**une table ronde** réunissant les milieux universitaires, le monde politique et celui de la recherche afin de faire progresser la coopération fondée sur la science, d'échanger des bonnes pratiques et d'explorer des approches visant à renforcer la confiance ainsi que des initiatives de recherche conjointes liées à des applications pacifiques et à des défis régionaux communs. Il explorera les facteurs sous-jacents, y compris la concurrence pour les ressources, la sécurité des infrastructures critiques, les technologies avancées et les demandes énergétiques liées à la sécurité sanitaire, énergétique, alimentaire, hydrique et environnementale, ainsi que les mécanismes de coopération permettant d'y faire face.

Vérification et garanties

Le projet évaluera les mécanismes existants et les nouveaux mécanismes potentiels pertinents pour la création d'une ZEADM MO, en tenant compte du périmètre et de la situation politique spécifiques de la région. Il s'agira notamment d'examiner les défis juridiques, techniques et institutionnels liés à la garantie que les activités sensibles restent exclusivement pacifiques et ne contribuent pas aux risques liés aux ADM.

Le projet soutiendra un engagement axé sur la région parmi les experts politiques, juridiques et techniques aux fins de l'examen des besoins en matière de vérification, des approches visant à renforcer la confiance et des enseignements tirés des expériences internationales et régionales pertinentes, dans le but de définir des approches adaptées au contexte du Moyen-Orient.

Le projet facilitera également un engagement structuré et axé sur les politiques parmi les communautés diplomatique, technique et juridique afin d'explorer des concepts de vérification pour une future zone. Ces activités renforceront la compréhension des défis en matière de vérification, favoriseront le dialogue interdisciplinaire et examineront le rôle potentiel des outils et pratiques établis et émergents en faveur de la transparence et du respect des obligations.

Il sera procédé au renforcement des capacités par l'intermédiaire de forums d'experts, avec la participation de l'AIEA, de l'OIAC, de l'unité d'appui à l'application de la CAB, de l'OTICE, ainsi que d'autres modèles régionaux pertinents aux fins de l'examen des besoins régionaux en matière de vérification et des outils de renforcement de la confiance.

Dans le cadre de cette ligne d'activités, le projet produira **un document de recherche et une fiche d'information** examinant les mécanismes de vérification existants et potentiels pertinents pour la création d'une ZEADM MO, en accordant une attention particulière aux considérations juridiques, techniques et institutionnelles spécifiques au contexte régional. Le projet donnera également lieu à la tenue d'**un atelier consacré au renforcement des capacités** réunissant des experts diplomatiques, techniques et juridiques afin de renforcer la compréhension régionale des défis en matière de vérification, de promouvoir le dialogue interdisciplinaire et d'étudier des approches du renforcement de la confiance applicables à une future zone.

Parties prenantes visées

Le projet proposé contribuera aux efforts régionaux et internationaux en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Il s'appuiera sur le réseau établi au cours de la phase précédente et l'étendra, en maintenant la continuité avec les partenaires existants tout en élargissant l'engagement afin d'approfondir l'appropriation régionale et d'intégrer les voix émergentes sur le terrain. Le public visé comprend:

- des décideurs politiques et des diplomates engagés dans les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements dans la région et au-delà. Ce groupe inclut des fonctionnaires régionaux et internationaux et des personnes actives au sein de plateformes régionales et multilatérales, telles que les réunions des États parties et les conférences d'examen du TNP, de la CAC et de la CAB, les conférences générales de l'AIEA et la conférence sur la ZEADM MO;
- des experts régionaux issus d'agences gouvernementales, d'universités, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion;
- des chercheurs en sécurité internationale qui s'intéressent essentiellement à la maîtrise des armements et au désarmement des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, ainsi qu'à des sujets tels que la ZEADM MO et la sécurité régionale ou les technologies émergentes;
- des universitaires, des praticiens, des experts émergents et des organisations de la société civile spécialisées du Moyen-Orient menant des activités en rapport avec la ZEADM MO et y contribuant.

Impact

Le projet proposé sera la seule plateforme consacrée uniquement à la promotion, à la facilitation et à la réalisation de travaux de recherche sur la ZEADM MO. Ses activités et ses résultats visent à définir des stratégies de prévention et d'inversion de la prolifération des ADM dans la région, à renforcer l'initiative relative à la zone et à garantir la durabilité d'un traité sur la zone dès sa finalisation. En outre, le projet fera progresser les objectifs alignés sur les priorités de l'Union européenne (UE) définies dans la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive. Il s'agit notamment de favoriser les dispositifs de sécurité et les processus de maîtrise des armements régionaux, de mettre en place des partenariats et une coopération, d'améliorer le respect et l'universalisation des traités multilatéraux tels que le TNP, la CAC et la CAB, d'encourager l'internalisation, de contribuer à l'expansion des réseaux et communautés d'experts spécialisés dans la région, de renforcer les normes en matière de non-prolifération et d'œuvrer à prévenir, décourager, faire cesser ou éliminer les initiatives préoccupantes en matière de prolifération. Le projet s'attaquera aussi aux causes profondes et promouvra la sécurité et la stabilité globales au Moyen-Orient, qui sont étroitement liées à la sécurité européenne.

Calendrier

Le projet proposé débutera à la mi-juillet 2026 pour une période de 36 mois. Sa mise en œuvre devrait s'achever en juillet 2029.

Coopération avec l'UE et visibilité

L'UE soutient activement et de longue date l'initiative relative à la ZEADM MO. Son engagement a été démontré par des initiatives durables de renforcement de la confiance, des séminaires et des projets financés par ses soins. Tout au long du projet, l'UNIDIR coopérera avec l'UE et sera en contact étroit avec le SEAE, en tant qu'interlocuteur principal, ainsi qu'avec les délégations permanentes de l'UE auprès des Nations unies à Genève, à Vienne et à New York. Outre la publication de produits écrits conformément aux lignes directrices de l'UE en matière de visibilité, des représentants de l'UE seront présents à tous les événements organisés conjointement avec l'UNIDIR, notamment pour prononcer des observations liminaires et/ou de clôture, intervenir en tant que modérateurs ou y contribuer en tant qu'experts. Sauf demande contraire de l'UE, l'UNIDIR prendra toutes les mesures nécessaires pour faire savoir que le projet a été financé par l'UE et pour souligner le rôle joué par celle-ci dans cette action. Il sera fait usage de l'emblème européen et des mentions de financement pour confirmer la présence de l'UE et assurer sa visibilité, ce qui permettra de mettre en évidence, de façon transparente et bien marquée, le soutien financier apporté par l'UE à l'action.

Entité et partenaire d'exécution

L'UNIDIR est un institut autonome du système des Nations unies qui mène des recherches indépendantes sur les défis mondiaux pressants liés au désarmement, à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale dans le but de promouvoir un dialogue inclusif pour trouver des solutions créatives et efficaces. L'histoire de l'Institut, ses recherches et ses travaux sur la ZEADM MO remontent aux années 1990.

L'UNIDIR entretient une coopération et des relations de confiance étroites avec les États et les organisations régionales du Moyen-Orient. Il est reconnu pour la neutralité, l'objectivité et l'impartialité de ses recherches.